

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

MARCHÉ DE NOËL 2026

Dossier de candidature à retourner **COMPLET** au plus tard le
vendredi 30 octobre 2026

(Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera refusé)

Le marché de Noël est accessible uniquement sur inscription

**Merci de vous assurer de recevoir un mail de confirmation de
réception de votre dossier**

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
MARCHÉ DE NOËL DU MARDI 1^{ER} DÉCEMBRE ET MERCREDI 02 DÉCEMBRE
2026

I) AUTORITÉ TERRITORIALE

La Ville de Saint-Léonard représentée par son Maire en exercice Gwenaëlle LOIRE.

II) OBJET DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

Le présent appel à candidature porte sur la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre de l'organisation d'un marché de Noël destiné aux créateurs artisans d'art et commerçants locaux, pour l'exploitation de stand, sur **la zone naturelle de convivialité** de Saint-Léonard, le mardi 1^{er} décembre et mercredi 02 décembre 2026.

Les stands seront alloués à des artisans, des artistes, des créateurs, ainsi qu'à des commerçants proposant des produits régionaux. Toutes les propositions seront néanmoins étudiées en commission.

Par cette autorisation, la Ville accorde au bénéficiaire un droit d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public le mardi 1^{er} décembre et mercredi 02 décembre 2026.

Le bénéficiaire est assujetti au paiement d'une redevance, fixée par délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2026 portant approbation des tarifs pour l'année 2026, soit :

- Mardi 1^{er} décembre 2026
 - **5 €** le stand,
 - **5 €** le branchement électrique
- Mercredi 2 décembre 2026
 - **10 €** le stand,
 - **5 €** le branchement électrique

Le marché de Noël s'organisera comme suit :

Mardi 1^{er} décembre 2026 :

- L'exposant se présentera aux entrées à partir de 14h00 et jusqu'à 15h45 (nous vous remercions de ne pas vous présenter avant cet horaire). Le placier vous autorisera à accéder à la zone piétonne et vous indiquera votre emplacement. Après déballage, votre véhicule devra obligatoirement être sorti du périmètre piéton dans le respect des règles de sécurité en vigueur au moment de l'événement. Des sanctions pourront s'appliquer en cas de non-respect de ces consignes.
- L'ouverture au public s'effectuera de 16h00 à 20h00.
- Le démontage devra avoir lieu à partir de 20h15.
- Les horaires vous seront confirmés au moment de la signature de la convention.

Mercredi 2 décembre 2026 :

- L'exposant se présentera aux entrées à partir de 08h00 et jusqu'à 09h45 (nous vous remercions de ne pas vous présenter avant cet horaire). Le placier vous autorisera à accéder à la zone piétonne et vous indiquera votre emplacement. Après déballage, votre véhicule devra obligatoirement être sorti du périmètre piéton dans le respect des règles de sécurité en vigueur au moment de l'événement. Des sanctions pourront s'appliquer en cas de non-respect de ces consignes.
- L'ouverture au public s'effectuera de 10h00 à 21h00.
- Le démontage devra avoir lieu à partir de 21h15.
- Les horaires vous seront confirmés au moment de la signature de la convention.

Ces consignes sont amenées à évoluer en fonction d'un éventuel relèvement des niveaux de sécurité durant la saison.

III) EXPLOITATION

Propreté du marché

Les emplacements doivent être maintenus propres durant le déroulement du marché. Aucun déchet ne devra être rejeté sur le domaine public.

Conditions d'exploitation de l'espace public

La mise à disposition de l'autorisation d'occupation temporaire est consentie pour les dates choisies dans le dossier de candidature

L'exposant n'est pas autorisé à apporter de modifications ni effectuer des travaux sur les lieux.

Il ne devra causer aucune nuisance auprès des voisins et sera tenu pour responsable de tout litige avec les riverains dans le cadre de leur exposition.

Il est interdit de sous-louer, de partager ou d'échanger l'espace attribué avec un autre exposant qui n'a pas été autorisé par l'organisateur.

IV) PROCÉDURE

- ♦ Date limite de réception des candidatures : **vendredi 30 octobre 2026**

Le marché est payable en totalité lors de la confirmation de l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public aux horaires d'ouverture de la Mairie. Aucun remboursement ne sera effectué même si l'exposant avise la collectivité de son absence au préalable.

Documents à annexer à votre candidature :

- Le projet global du stand : 2 photos minimum du stand tel qu'il sera présenté sur le marché nocturne,
- Le descriptif des produits : 2 photos minium représentatives de l'ensemble des produits proposés sur le marché nocturne,
- La photocopie de votre pièce d'identité,
- La photocopie de votre carte de commerçant et/ou extrait de KBIS de moins de 3 mois,
- Une attestation d'assurance.

V) **CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidature sera appréciée selon plusieurs critères :

- La qualité, et l'originalité de l'offre commerciale,
- Le savoir-faire,
- La provenance des produits,
- L'aménagement et la convivialité du stand.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par mail sur :

e.civil@ville-stleonard.fr

ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Léonard Place Charles de Gaulle 62360 Saint-Léonard

Les candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse seront avertis par courrier ou par mail, pour préciser les modalités de l'occupation.

VI) **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Contacts et informations :

Mairie de Saint-Léonard : e.civil@ville-stleonard.fr ou 03.21.92.21.00

Incomplet ☐

Le marché de Noël aura lieu le mardi 1^{er} et le mercredi 02 décembre 2026

Descriptif des produits proposés : **(photos obligatoires)**

.....
.....
.....
.....
.....

Mardi 1^{er} décembre 2026 :

→ Branchement électrique (*cocher la case correspondante*)

☐ Oui ☐ Non

Tarifs 2026 : Tarif pour le stand ☐ 5 €

Tarif pour un branchement électrique ☐ 5 €

SOIT UN MONTAT TOTAL À RÉGLER DE€

Mercredi 2 décembre 2026 :

→ Branchement électrique (*cocher la case correspondante*)

☐ Oui ☐ Non

Tarifs 2026 : Tarif pour le stand ☐ 10 €

Tarif pour un branchement électrique ☐ 5 €

SOIT UN MONTAT TOTAL À RÉGLER DE€

Documents à annexer obligatoirement à votre candidature :

- Un extrait d'immatriculation (SIRENE, Kbis, répertoire des métiers, déclaration en tant qu'artisan...) daté de moins de 3 mois
- La photocopie de votre pièce d'identité
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc... remis par le centre de formalités des entreprises aux personnes physiques bénéficiant de la dispense d'immatriculation par l'article L.123-1-1 du Code de commerce
- Le projet global du stand : 2 photos minimum du stand tel qu'il sera présenté sur le marché nocturne
- En cas de « collectif », indiquer la personne référente qui sera l'unique interlocuteur de la Ville

Une fois approuvée, cette candidature fera l'objet d'un courrier vous indiquant le montant à régler.

Fait à Le

Signature

Merci de vous assurer de recevoir un mail ou un courrier de confirmation de votre dossier